

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt et un</b> <b>Le 14 décembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 10 décembre 2021. <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Gaël MENETRIER
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Martin PHILIPPS, Estelle SIMONIN <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : Arnaud POLLET	

**Délibération n° D21-24**

**Objet** : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'article L.612-1 permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il s'agit d'honorer le paiement des factures des entreprises dans les délais impartis ;

Considérant que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 s'élève à :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	13 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	696 500 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	3 250 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	174 125 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré**

- ✓ **AUTORISE** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours et futures dans la limite ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	3 250 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	174 125 €

- ✓ **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement du budget communal pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget aux chapitres 20 et 21 du budget primitif 2022.
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 15 décembre 2021*

*Transmise en Sous-Préfecture le 15 décembre 2021*

*Affichée le 15 décembre 2021*